



PROJET DE RECHERCHE SUR LA TAXATION DU TABAC EN AFRIQUE DE L'OUEST « DES SOLUTIONS FISCALES POUR UNE REDUCTION OPTIMALE DU TABAGISME EN AFRIQUE DE L'OUEST »



PROFIL DU BURKINA FASO EN MATIÈRE DE FISCALITE DU TABAC

Appliquer une fiscalité efficace et actualiser les statistiques sur le tabac tout en mettant en place des programmes de formations scolaires de lutte contre le tabac

Contexte

Le tabagisme est une pandémie qui provoquera 10 millions de décès en 2030 dont 70% dans les pays en développement si rien n'est fait. Pour infléchir cette tendance, la convention-cadre de lutte anti-tabac a été mise en place en 2005 avec un ensemble d'indicateurs de suivi, pour évaluer les progrès réalisés par chaque pays. Ces indicateurs portent sur la surveillance de la consommation, la protection des individus, la prévention sur les effets nocifs, l'interdiction de la publicité et une augmentation accrue des prix grâce à une plus forte taxation. Les 15 pays de la CEDEAO ont tous ratifié cette convention-cadre. Cependant, l'adoption de lois et mesures permettant de la rendre opérationnelle dans chaque pays membre se fait timidement. L'une des raisons pouvant expliquer cette situation est que les pouvoirs publics sont généralement confrontés à un manque d'information sur les différents aspects du tabac pouvant éclairer leur prise de décision. C'est dans le but de combler ce besoin de données probantes que le CRES avait élaboré un profil-pays sur le tabagisme dans chacun des 15 pays de la CEDEAO pour la période 2007 à 2011. Il fournit des informations fiables sur le marché des produits du tabac, le système fiscal qui leur est appliqué, leur importance dans l'économie et la contrebande. Le CRES a actualisé ces profils-pays pour la période 2012-2016 dans six des 15 pays de la CEDEAO. La présente note de politique a pour objectif de partager les principaux faits stylisés obtenus dans le profil-pays du Burkina Faso entre 2011 et 2016.



1. PRÉVALENCE ET CONSOMMATION DES PRODUITS DU TABAC

Une difficulté pour connaître la prévalence du tabac chez les adultes

Il n'existe au Burkina Faso aucune enquête nationale sur le tabagisme des adultes. Les données sur la consommation des produits du tabac disponibles sont issues d'études parcellaires

qui portent sur quelques grandes villes. Elles montrent qu'en 2014, pour les adultes âgés de 25 à 64 ans, une prévalence de 29,2% chez les hommes et de 18% chez les femmes.

Des enquêtes auprès des jeunes à actualiser

La dernière enquête auprès des jeunes en milieu scolaire date de 2003. Elle montrait un tabagisme inquiétant dans ce milieu. En

effet, 17,3% des élèves âgés de 13 à 15 ans consommaient les produits de tabac, et 12,2% fumaient des cigarettes.

2. LUTTE CONTRE LE TABAC

Un dispositif réglementaire renforcé

Le Burkina Faso a mis en place un cadre performant pour la réglementation de la consommation des produits du tabac. La loi de 2011 interdit de fumer dans les lieux publics clos et dans les véhicules de transport en commun. Celle de 2015 régleme le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac. Ce cadre est renforcé par la mise en place d'un comité national de

lutte contre le tabac au Burkina Faso. D'importants acquis ont été enregistrés dans le combat contre le tabagisme avec une forte contribution des OSC. Il s'agit, entre autres, de l'inscription d'une ligne budgétaire pour le financement des activités de lutte antitabac, de l'élaboration et la diffusion de spots télé et radio, et du renforcement des compétences des acteurs de la lutte.

Une forte volonté politique

Pour témoigner sa ferme volonté de faire respecter les règlements antitabac, le Gouvernement du Burkina Faso, par le biais du ministère de la santé, a déposé une plainte au parquet

contre la manufacture burkinabè des cigarettes (MABUCIG) pour non-respect des dispositions relatives à la loi de 2010.

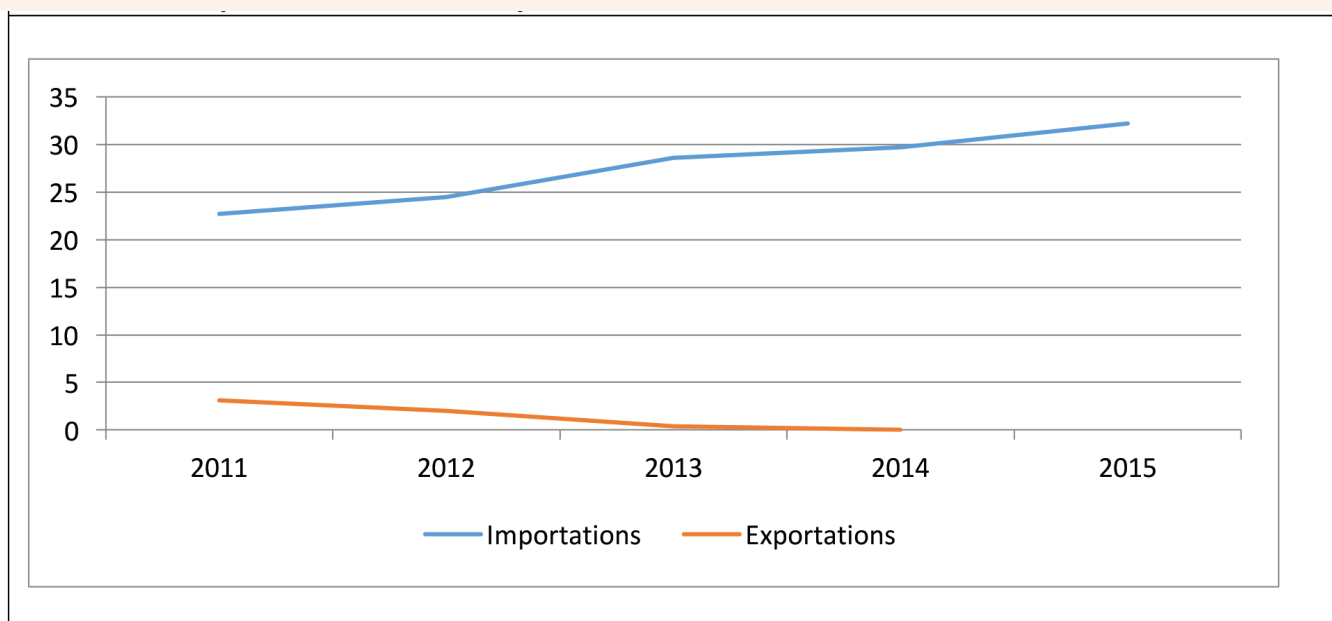
3. LE TABAC DANS L'ÉCONOMIE DU BURKINA FASO

Importations du tabac en forte progression

Les importations des produits du tabac ont connu une augmentation régulière dans la période 2011-2014. Elles sont passées de 22 milliards de FCFA, en 2011 à 32 milliards, en 2015. Dans

cette même période, les exportations de ces produits ont connu une baisse continue, passant de trois milliards en 2011 à un milliard de FCFA, en 2014.

Graphique1 : Importations et exportations des produits du tabac au Burkina faso entre 2011 et 2015 (en milliards de FCFA)



Une création timide avec des emplois précaires

L'industrie du tabac emploie, en moyenne, 152 personnes par an au Burkina Faso. Le nombre total d'individus travaillant directement dans la manufacture du tabac a globalement augmenté de 6,38%, entre 2011 et 2015. Si, dans le passé, 72,22% de l'effectif était représenté par des employés expatriés, aujourd'hui, les nationaux

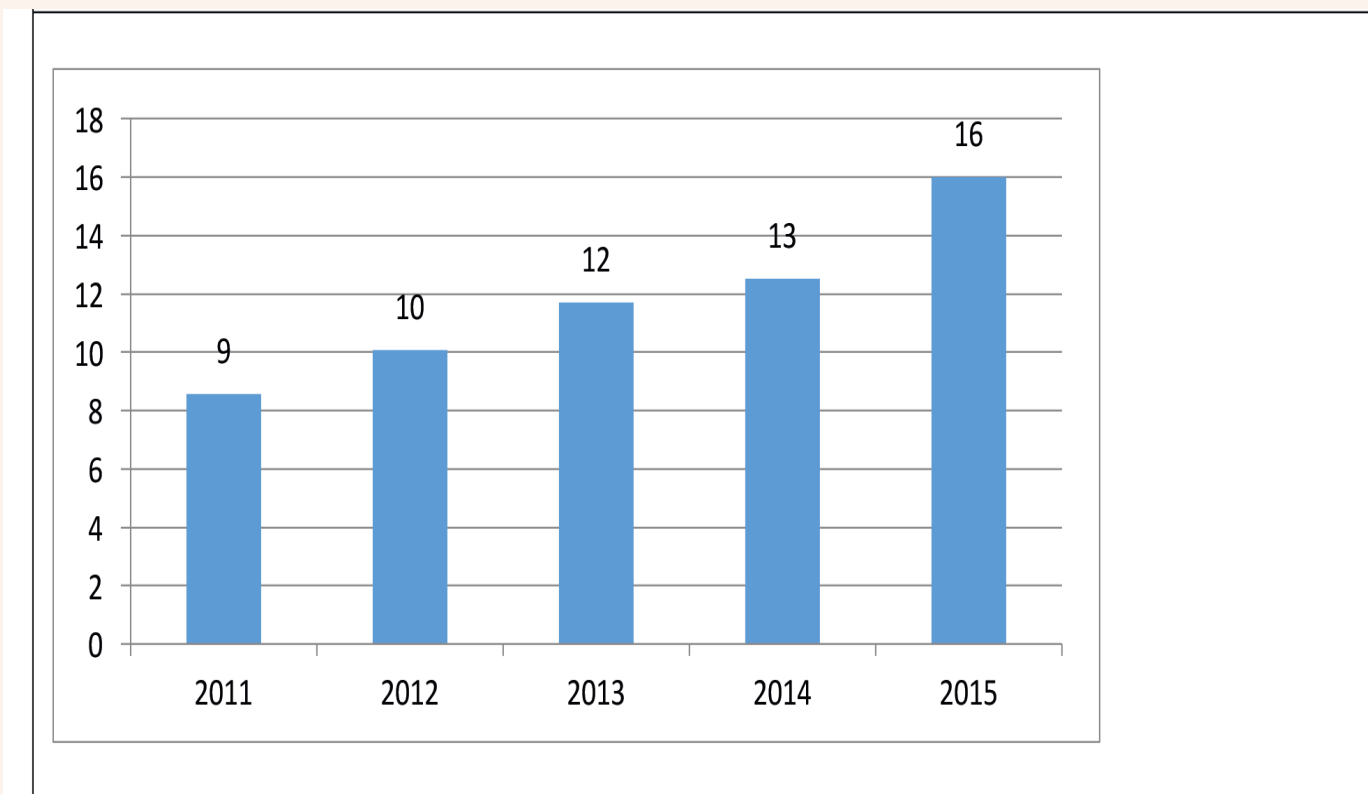
occupent 94% des emplois. Néanmoins, ces emplois occupés par les nationaux sont peu significatifs, comparés aux emplois totaux du pays et demeurent précaires. En outre, les revenus tirés de ces emplois leur permettent difficilement de sortir de la pauvreté.

Des recettes fiscales faibles mais qui ont fortement augmenté

Les recettes d'accises du tabac ont presque doublé, entre 2011 et 2015. En effet, elles sont passées de neuf milliards de FCFA en 2011 à 16 milliards en 2015, soit un taux de croissance de 96%. L'évolution des recettes d'accises s'ex-

plique par une amélioration de la collecte, par l'administration fiscale, et par une augmentation de la consommation. Néanmoins, ces recettes fiscales d'accises ne représentent qu'une faible partie des recettes fiscales du Burkina Faso.

Graphique 2 : Recettes d'accises collectées sur les produits du tabac au Burkina Faso entre 2011 et 2015 (en milliards de FCFA)



4. FISCALITÉ DES PRODUITS DU TABAC

Une fiscalité peu dissuasive mais en évolution

Dans la fiscalité des produits du tabac, le Burkina différencie les cigarettes en catégories « bas de gamme », « standard » et « luxe ». Les taux d'imposition du tabac sont différenciés en fonction de ces catégories. Jusqu'en 2016, les cigarettes « bas de gamme » étaient taxées au taux de 17%, celles dites « standard » à 25% et

celles dites « luxe » sont à 30%. Cependant, depuis 2016, la fiscalité sur ces produits différenciés a été réorganisée et revue à la hausse. Les produits classés « bas de gamme » et les produits classés « standard » sont désormais taxés au taux unique de 30%, et les produits classés de « luxe » à 40%.

5. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Trois principaux enseignements peuvent être retenus.

- 1) Il n'existe pas d'enquêtes auprès des adultes sur la consommation des produits du tabac, et celle des adolescents en milieu scolaire a été réalisée en 2003.
- 2) Les interdictions inscrites dans les lois ne sont pas respectées par l'industrie du tabac et la population.
- 3) L'utilisation unique de la taxe ad valorem est différenciée par catégories de cigarettes avec de faibles taux appliquées.

Recommandations

- Organiser une enquête exclusive sur la consommation des produits du tabac chez les adultes au niveau national, et actualiser l'enquête sur la consommation des produits du tabac en milieu scolaire.
- Supprimer la différenciation de la fiscalité par catégorie de cigarettes et imposer un taux minimal de 50% pour la taxe ad valorem.
- Associer au type de taxe ad valorem une taxe spécifique pour avoir une augmentation significative des parts de taxe dans le prix de vente.

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a subventionné le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) pour conduire une recherche-action sur la fiscalité des produits du tabac. Dans le cadre de ce projet, le profil-pays du Burkina Faso est élaboré par une équipe composée du Dr Sayouba OUEDRAOGO du Centre d'Etude, de Documentation et de Recherche Economique et Sociale (CEDRES) de l'Université Ouaga 2, Messieurs Idrissa OUEDRAOGO de la Direction Générale des Impôts du Burkina Faso, Désiré DRABO et Moumini BAMOGO, doctorants à l'Université Ouaga 2. La présente note de politique est tirée de ce profil-pays par Dr Sayouba OUEDRAOGO.

CRES, Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji
Lots 1 et 2 Pyrotechnie - Dakar Sénégal CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58
Email : cres@cres-sn.org - Information : contact@cres-sn.org
Site web : www.cres-sn.org